

CHAPTER ONE WISE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

CHAPTER ONE WISE
FONDS PROFESSIONNEL SPECIALISE SOUS LA FORME D'UNE SICAV
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
Twenty First Capital
39 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds Professionnel Spécialisé sous la forme d'une SICAV CHAPTER ONE WISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
+33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CHAPTER ONE WISE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024- Page 2

Observation

Sans remettre en cause de l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attestation sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note « Règles de valorisation et calcul de la valeur liquidative » de l'annexe et dans les conditions et sous les hypothèses décrites dans le paragraphe « Règles d'évaluation des Actifs de la Société » ; nous avons pris connaissance des principales informations utilisées et hypothèses retenues par la société de gestion pour la valorisation de ces instruments financiers et nous avons vérifié leur prise en compte dans la valorisation du portefeuille figurant dans la note « Compléments d'information » de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

CHAPTER ONE WISE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024- Page 3

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

CHAPTER ONE WISE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024- Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai d'obtention et d'exploitation de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Lionel Lepetit

Bilan Actif au 31/12/24 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	2 000 000,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 000 000,00
Obligations convertibles en actions (B) (*)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	1 015 833,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 015 833,33
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	581 500,00
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	581 500,00
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	3 597 333,33
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 361 600,00
Comptes financiers	1 318 951,52
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	3 680 551,52
Total de l'actif I+II	7 277 884,85

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31/12/24 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	7 541 284,19
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-314 214,49
Capitaux propres I	7 227 069,70
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (*)	7 227 069,70
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	50 815,15
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	50 815,15
Total Passifs : I+II+III+IV	7 277 884,85

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	100 000,00
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	68 190,68
Sous-total produits sur opérations financières	168 190,68
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	168 190,68
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	240 327,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	7 218,00
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-247 545,72
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A+B)	-79 355,04
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 954,81
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-77 400,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-263 689,75
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-263 689,75
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	26 875,49
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-236 814,26
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V	
Résultat net I + II + III + IV + V	-314 214,49

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

La Société a pour objet d'investir, directement ou indirectement via des Holdings d'Investissement, (i) dans des parts ou actions de fonds de capital investissement français (les « Fonds Cibles ») et (ii) de titres donnant accès au capital (en particulier, obligations convertibles en actions) ou, le cas échéant, de titres de capital de Sociétés du Portefeuille, ces dernières pouvant, en particulier mais pas nécessairement, exercer dans le secteur de l'immobilier ou des activités connexes ou liées. La Société pourra également réaliser à titre accessoire des avances en compte courant au profit de Sociétés du Portefeuille dans lesquelles elle détient une Participation. Afin de réaliser l'objectif de gestion, la Société pourra s'endetter dans les conditions définies ci-après.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Nature du droit attaché aux Actions :

Chaque action de la Société (une « Action ») donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente selon les conditions de répartitions fixées dans le Prospectus.

Forme des Actions :

Les Actions de catégorie A et C sont émises au nominatif pur et peuvent être tenues au nominatif administré. Elles ne font pas l'objet d'une admission en Euroclear France.

Les Actions de catégorie B sont émises au porteur et font l'objet d'une admission en Euroclear France.

Catégories d'Actions :

Conformément à l'article L. 214-155 du CMF, la souscription et l'acquisition des Actions de la Société sont réservées aux investisseurs répondant aux caractéristiques présentées dans le tableau ci-dessous :

Sans seuil minimum d'investissement	Aux investisseurs mentionnés à l'article L. 214-155 du CMF
Avec un seuil minimum d'investissement supérieur ou égal à 100 000 Euros	Tous investisseurs.
Avec un seuil minimum d'investissement supérieur ou égal à 30 000 Euros	Aux investisseurs, personnes physiques et morales répondant à l'une des trois conditions suivantes : • Ils apportent une assistance dans le domaine technique ou financier aux sociétés non cotées entrant dans l'objet du fonds en vue de leur création ou de leur développement ; • Ils apportent une aide à la société de gestion du fonds professionnel spécialisé en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribuent aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements ; • Ils possèdent une connaissance du capital investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur soit dans un FCPR ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel de capital investissement, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans une société de capital risque non cotée ;
Sans seuil minimum d'investissement	À tous autres investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du CMF et à l'article 314-11 du RGAMF

L'acquisition des Actions d'une Catégorie donnée est uniquement ouverte aux Investisseurs Eligibles pour cette Catégorie. La Société de Gestion devra s'assurer que (a) les acquéreurs des Actions (i) sont des Investisseurs Eligibles pour cette Catégorie (ii) ayant préalablement reçu toutes les informations requises en application des articles 423-30 et 423-31 du RGAMF et que (b) les déclarations écrites mentionnées à l'article 423-31 du RGAMF ont bien été établies.

La Société émet trois (3) Catégorie d'Actions :

(a) les Actions de Catégorie A (les « **Actions A** »), qui peuvent être souscrites par les personnes physiques ou morales ou autres entités, françaises ou étrangères dont la souscription est au minimum de cent mille (100.000) Euros ;

(b) les Actions de Catégorie B (les « **Actions B** »), qui peuvent être souscrites par les personnes physiques ou morales ou autres entités françaises ou étrangère dont la souscription est au minimum de cent mille (100.000) Euros ;

(b) les Actions de Catégorie C (les « **Actions C** »), qui peuvent être souscrites par le Conseiller, le Commercialisateur de Tête, leurs Affiliés et les personnes physiques ou morales actionnaires, associées, dirigeants ou salariées de ces Personnes dont la souscription est au minimum de mille (1.000) Euros. Les Actions C ne paieront pas de Commission de Gestion ni de commissions de souscription et auront un retour sur investissement différent, comme décrit ci-dessous. ;

Actions	Code ISIN	Devise de libellé	Valeur nominale	Minimum de souscription initiale*	Minimum de souscription ultérieure
A	FR001400DM54	EUR	10 Euros	100.000 Euros	100.000 Euros
B	FR001400MCX2	EUR	10 Euros	100.000 Euros	100.000 Euros
C**	FR001400DM62	EUR	10 Euros	1.000 Euros	1.000 Euros

* sous réserve du minimum réglementaire fixé à l'article 423-27 du RGAMF.

** les Actions C sont réservées au Conseiller, au Commercialisateur de Tête, leurs Affiliés et les personnes physiques ou morales actionnaires, associées, dirigeants ou salariées de ces Personnes.

La Société de Gestion dispose d'une politique de traitement juste et équitable décrivant les principes qui sont appliqués pour permettre un traitement équitable de ses investisseurs. Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Société de Gestion.

L'Engagement Global dans la Société des Associés porteurs d'Actions C est égal à un minimum de un (1) % de l'Engagement Global de la Société.

La souscription des Actions est soumise à l'agrément préalable de la Société de Gestion et du Président.

En aucun cas, les investisseurs ne peuvent utiliser les Actions comme unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, sauf si le souscripteur du contrat d'assurance-vie et le ou les bénéficiaires dudit contrat sont des Investisseurs Eligibles.

Droit de vote :

Le droit de vote attaché à l'Action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la Société où il appartient à l'usufruitier.

Le droit de tout Associé d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'Actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'Actions.

Dans tous les cas, le nu-propriétaire peut participer aux décisions collectives même à celles pour lesquelles il ne jouit pas du droit de vote.

Date de clôture :

Chaque exercice social de la Société a une durée de douze (12) mois qui commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année, excepté le dernier Exercice Comptable qui se terminera le Dernier Jour de Liquidation. Le premier Exercice Comptable se clôturera le 31 décembre 2023.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	31/12/2023			
Actif net total	7 227 069,70	7 363 514,49			
PART A					
Engagement de souscription	7 307 050,00	6 907 050,00			
Montant libéré	7 307 050,00	6 907 050,00			
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	730 117,63	690 413,20			
Valeur liquidative unitaire	9,03	10,15			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
PART B					
Engagement de souscription	725 000,00				
Montant libéré	725 000,00				
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	69 657,79				
Valeur liquidative unitaire	9,03				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
PART C					
Engagement de souscription	350 000,00	350 000,00			
Montant libéré	350 000,00	350 000,00			
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	35 000,00	35 000,00			
Valeur liquidative unitaire		10,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

A2. Règles et méthodes comptables

Annexe des comptes annuels

Annexe des comptes annuels

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- régularité, sincérité ;
- prudence ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Caractéristiques des différentes parts :

A moins qu'il ne soit prévu autrement, les droits attachés aux Actions s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées, quelle qu'en soit la nature juridique (acomptes, avoirs, Revenus Distribuables, produit de liquidation, etc...), selon l'ordre de priorité suivant :

(a) premièrement, aux Associés porteurs d'Actions A et B (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action A ou B détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action ;

(b) deuxièmement, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action C détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action C ;

(c) troisièmement, aux Associés porteurs d'Actions A et B (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire de la Société ;

(d) quatrième, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire Clawback ;

(e) quatrième, le solde est réparti à hauteur :

(i) de quatre-vingts pour cent (80%) pour les Associés porteurs d'Actions A et B (au pro-rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent) ;

(ii) de vingt pour cent (20%) pour les Associés porteurs de d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent).

Conformément aux dispositions de l'article 422-23 du RGAMF, la Société de Gestion s'assure que chaque Associé bénéficie d'un traitement équitable et de droits proportionnels au nombre d'Actions qu'il possède. À ce titre les Distributions sont réparties entre les Actions au prorata du nombre d'Actions détenues de chaque Catégorie.

REGLES DE VALORISATION ET CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Règles d'évaluation des Actifs de la Société

Les Actifs de la Société sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable des FIA.

Les Actifs de la Société comprennent tous les Investissements détenus par la Société, évalués conformément aux Statuts, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs de la Société.

Les Actifs de la Société seront évalués par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés par l'International Private Equity and Venture Valuation Board (IPEV Valuation Board) et approuvés par l'European Venture Capital Association, et conformément à la réglementation comptable française applicable à la Société.

La valeur de tous les Investissements est convertie dans la devise de la Société suivant le cours des devises à Paris à la date de l'évaluation.

L'évaluation des Actifs de la Société est communiquée au moins deux fois par an au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des Actions, afin de vérifier la mise en œuvre des critères définis aux Statuts.

Les intérêts seront comptabilisés sur la base des intérêts encaissés.

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont définies par l'article L.214-24-51 du Code monétaire et financier.

Les sommes distribuables par un fonds d'investissement à vocation générale sont constituées par :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus;

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Ordre des distributions

Pendant chaque Exercice Comptable, la Société de Gestion, avec l'avis favorable du Président pourra décider la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite du résultat net du Fonds calculé au jour de la décision de distribution.

A moins qu'il ne soit prévu autrement, les droits attachés aux Actions s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées, quelle qu'en soit la nature juridique (acomptes, avoirs, Revenus Distribuables, produit de liquidation, etc...), selon l'ordre de priorité suivant :

(a) première, aux Associés porteurs d'Actions A et B (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action A ou B détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action ;

(b) deuxième, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action C détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action C ;

(c) troisième, aux Associés porteurs d'Actions A et B (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire de la Société ;

(d) quatrième, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire Clawback ;

(e) quatrième, le solde est réparti à hauteur :

(i) de quatre-vingts pour cent (80%) pour les Associés porteurs d'Actions A et B (au pro-rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent) ;

(ii) de vingt pour cent (20%) pour les Associés porteurs de d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent).

Conformément aux dispositions de l'article 422-23 du RGAMF, la Société de Gestion s'assure que chaque Associé bénéficie d'un traitement équitable et de droits proportionnels au nombre d'Actions qu'il possède. À ce titre les Distributions sont réparties entre les Actions au prorata du nombre d'Actions détenues de chaque Catégorie.

COMMISSION DE GESTION

Tableau de synthèse des différentes commissions ci-dessus acquittées par le Fonds

La Société de Gestion recevra de la Société la rémunération suivante (la « Commission de Gestion ») :

La Commission de Gestion payée par la Société au titre des Actions A sera égale à deux (2) % annuel hors taxes sur la base de l'Actif Net à la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative attribuable aux Actions A. Les Actions C ne supportent pas de Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera payée trimestriellement à terme échu (30 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), et, pour la première fois, le 31 décembre 2023, sur une base prorata temporis.

La Société de Gestion rendra compte, dans le rapport annuel de la Société, de la Commission de la Société de Gestion et des éventuelles Frais de Transactions.

	FRAIS FACTURES A LA SOCIETE	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière	Actif Net	2% HT*
	Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, Dépositaire, distribution, avocats,...)	Actif Net	0,35% HT*
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	Actif Net	2,00% HT**
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance		Néant

*La rémunération de la Société de Gestion est mentionnée hors taxes dans la mesure où la Société de Gestion a opté pour la TVA.

** Les frais de fonctionnement et de gestion indirects correspondent aux frais de gestion supportés par les droits, parts ou actions des Fonds Cibles dans lesquels la Société investit.

Frais administratifs externes à la Société de Gestion

Les frais administratifs externes à la Société de Gestion visent à rémunérer les prestataires intervenant dans la gestion et le fonctionnement de la Société, autres que la Société de Gestion.

La Société paiera tous les frais externes encourus dans le cadre de son fonctionnement, (sans que cette liste soit limitative).

- (a) les commissions du Dépositaire ;
- (b) les commissions du Gestionnaire Comptable ;
- (c) la rémunération du Commissaire aux Comptes ;
- (d) les primes d'assurance, y compris pour l'assurance responsabilité civile professionnelle, la couverture de l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la Société de Gestion ou des tiers, nommés à des fonctions de gérant, d'administrateur, de membre du directoire ou du conseil de surveillance (ou à toute fonction équivalente) des Sociétés du Portefeuille ;
- (e) les frais juridiques et fiscaux ;
- (f) les frais de tenue de comptabilité ;
- (g) les frais d'étude et d'audit ;
- (h) les frais de contentieux ;
- (i) les frais de publicité ;
- (j) les frais d'impression ;
- (k) les frais liés aux assemblées des Associés et aux rapports préparés pour leur compte ;
- (l) les frais liés à la rémunération des membres des organes sociaux de la Société ;
- (m) les frais bancaires ;

étant précisé que la Société ne sera pas responsable des dépenses liées aux frais généraux et à la comptabilité de la Société de Gestion qui doivent être payés par la Société de Gestion, y compris les rémunérations et remboursements de frais payés à leurs employés, les dépenses de loyer et d'utilisation des services publics.

Frais de Transactions

Les frais et dépenses relatifs aux transactions elles-mêmes (les « Frais de Transactions ») pourront être supportés par les Holdings d'Investissement qui réalisent les Investissements ou, le cas échéant, directement par les Investissements concernés. A défaut, la Société supportera tous les frais et dépenses facturés par des tiers (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention et de la Cession des Investissements, y compris (sans que cette liste ne soit limitative) :

- (a) les frais d'intermédiaires et autres frais similaires ;
- (b) les frais juridiques, fiscaux et comptables ;
- (c) les frais d'évaluation, d'étude et d'audit ;
- (d) les frais de consultants externes ;
- (e) les droits et taxes de nature fiscale, et notamment des droits d'enregistrement ;
- (f) les frais de contentieux ;
- (g) les frais liés à une introduction en bourse ; et
- (h) les frais de prise ferme/syndication.

La Société prendra également en charge les Frais de Transactions non réalisées.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Non applicable

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine		31/12/2024
Apports	+	8 368 606,76
Capital souscrit (*)	+	8 368 606,76
Capital non appelé (**)	-	
Emission de passifs de financement	+	
Résultat de gestion	+/-	-191 898,28
Revenus nets de l'exercice	+/-	-77 400,23
Cumul des revenus nets des exercices précédents	+/-	-114 498,05
Plus ou moins-values réalisées nettes	+/-	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	+/-	
Variation des plus ou moins-values latentes nettes		-30 054,18
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice		-236 814,26
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents		206 760,08
Boni de liquidation	+/-	
Rachats et répartition d'actifs		-918 974,35
Rachats	-	-574,35
Répartition d'actifs		-918 400,00
Distribution de résultats nets	-	
Distribution de plus et moins-values réalisées nettes	-	
Remboursement de passifs de financement	-	
Autres éléments (***)	+/-	-610,25
Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice	=	7 227 069,70

(*) y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement.

(**) sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement.

(***) correspond aux frais de constitution.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts
Part PART A	
Parts souscrites durant l'exercice	39 704,4334
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	39 704,4334
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	730 117,6342
Part PART B	
Parts souscrites durant l'exercice	69 657,7947
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	69 657,7947
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 657,7947
Part PART C	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 000,0000

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PART A Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Part PART B Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Part PART C Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

PART A	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	
PART B	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	
PART C	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Caractéristiques des différentes parts :

A moins qu'il ne soit prévu autrement, les droits attachés aux Actions s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées, quelle qu'en soit la nature juridique (acomptes, avoirs, Revenus Distribuables, produit de liquidation, etc...), selon l'ordre de priorité suivant :

(a) premièrement, aux Associés porteurs d'Actions A et B (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action A ou B détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action ;

(b) deuxièmement, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action C détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action C ;

(c) troisièmement, aux Associés porteurs d'Actions A et B (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire de la Société ;

(d) quatrièmement, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire Clawback ;

(e) quatrièmement, le solde est réparti à hauteur :

(i) de quatre-vingts pour cent (80%) pour les Associés porteurs d'Actions A et B (au pro-rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent) ;

(ii) de vingt pour cent (20%) pour les Associés porteurs de d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent).

Conformément aux dispositions de l'article 422-23 du RGAMF, la Société de Gestion s'assure que chaque Associé bénéficie d'un traitement équitable et de droits proportionnels au nombre d'Actions qu'il possède. À ce titre les Distributions sont réparties entre les Actions au prorata du nombre d'Actions détenues de chaque Catégorie.

Le calcul de la Valeur Liquidative de l'Action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le Prospectus.

Les apports en nature peuvent seulement être réalisés en Actifs éligibles à la composition de l'actif de la Société auxquels les Actions émises appartiennent. Elles sont valorisées conformément aux règles d'évaluation applicables à la détermination de la Valeur Liquidative.

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative	Provision pour boni de liquidation*
FR001400DM54	PART A en EUR	D	EUR	6 597 615,83	730 117,634 2	9,03	
FR001400MCX2	PART B en EUR	D	EUR	629 453,87	69 657,7947	9,03	
FR001400DM62	PART C en EUR	D	EUR		35 000,0000		

(*) l'actif net comptable a été calculé sous déduction d'une provision correspondant au boni de liquidation revenant aux parts de carried-interest, en application du compte de réserve prévu en application des dispositions du règlement du fonds.

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C3. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

C3a. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres Actifs	Total de la rubrique au bilan
Actions	2 000 000,00		2 000 000,00
Cotées			
Non cotées	2 000 000,00		2 000 000,00
Obligations convertibles			
Cotées			
Non cotées			
Autres obligations	1 015 833,33		1 015 833,33
Cotées			
Non cotées	1 015 833,33		1 015 833,33
Titres de créances			
Parts d'OPC et Fonds d'investissement	581 500,00		581 500,00
Prêts (Avance en compte courant)			
Autres actifs éligibles			
Total	3 597 333,33		3 597 333,33

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 31/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 31/12/2023	Variation
HOLDING DU TEMPLE	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
PICTO PLUS P1	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	654 263,00	717 534,00	-63 271,00	581 500,00	618 409,00	-36 909,00
SILV IN 10.0 11-26	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 015 833,33	1 013 611,11	2 222,22
ORSAY INTERNATIONAL	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	3 500 000,00	-3 500 000,00	0,00	3 792 273,97	-3 792 273,97
Total			3 654 263,00	5 217 534,00	-1 563 271,00	3 597 333,33	5 424 294,08	-1 826 960,75

C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
HOLDING DU TEMPLE	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 000 000,00	27,67	Hôtels, restaurants et loisirs	France
PICTO PLUS P1	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	581 500,00	8,05	Immobilier	France
SILV IN 10.0 11-26	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 015 833,33	14,06	Immobilier	France
Total			3 597 333,33	49,78		

C4. Etat des cessions et des sorties d'actif de l'exercice

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
ORSAY INTL 12.0% 31-12-24 CV	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 920 798,56	3 920 798,56		
Total		3 920 798,56	3 920 798,56		

(*) Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

C5. Exposition sur les prêts

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	0,00
	Débiteurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Achat à terme de devises	0,00
	Charges constatées d'avance	0,00
	Autres créances	2 361 600,00
Total des créances		2 361 600,00
Dettes		
	Charges à payer	50 815,15
	- Rémunération de gestion	43 131,61
	- Rémunération administrateur et comptable	0,00
	- Rémunération dépositaire	0,00
	- Rémunération honoraires CAC	0,00
	- Frais de reporting	0,00
	- Frais All In	7 683,54
	Créditeurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Vente à terme de devise	0,00
	Boni de liquidation	0,00
	Autres dettes	0,00
Total des dettes		50 815,15
Total des créances et des dettes		2 310 784,85

D2. Frais

D2a. Frais de gestion, autres frais et charges

Nature des frais de gestion	31/12/2024
Commissions de gestion et frais de fonctionnement (frais fixes)	240 327,72
Commissions de gestion	183 256,12
Frais de fonctionnement	57 071,60
Frais All In	57 071,60
Autres frais	
Frais d'audit et d'études relatifs à des acquisitions	7 218,00
Rétrocession de frais de gestion	
Commissions de performance	
Total	247 545,72

D2b. Frais annuels moyens

Non concerné

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	13 345 737,00
Total	13 345 737,00

Libellé Valeur	Montant Engagement (€)	Type d'engagement	Date d'échéance
Picto +	4 345 737	Investissement total	durée de vie du fonds Picto+
Orsay	3 500 000	Garantie professionnelle	valable jusqu'au remboursement des obligations
Orsay	3 500 000	Gage sur parts sociales Orsay International Sarl	valable jusqu'au remboursement des obligations
Silvergrey	1 000 000	Cautonnement solidaire	valable jusqu'au remboursement des obligations
Silvergrey	1 000 000	Nantissement de premier rang sur des Créances	valable jusqu'au remboursement des obligations
TOTAL	13 345 737		

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-77 400,23
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-77 400,23
Sommes distribuables au titre du revenu net	-77 400,23
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-77 400,23
Total	-77 400,23
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			2 000 000,00	27,67
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 000 000,00	27,67
Hôtels, restaurants et loisirs			2 000 000,00	27,67
HOLDING DU TEMPLE	EUR	2 000 000	2 000 000,00	27,67
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 015 833,33	14,06
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 015 833,33	14,06
Immobilier			1 015 833,33	14,06
SILV IN 10.0 11-26	EUR	1 000 000	1 015 833,33	14,06
TITRES D'OPC			581 500,00	8,05
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			581 500,00	8,05
Immobilier			581 500,00	8,05
PICTO PLUS P1	EUR	50 000	581 500,00	8,05
Total			3 597 333,33	49,78

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier.

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	3 597 333,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	3 680 551,52
Autres passifs (-)	-50 815,15
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	7 227 069,70

CHAPTER ONE WISE

**RAPPORT ANNUEL AU 31/12/2023
EN EUR**

FORME JURIDIQUE

SOCIETE D'INVESTISSEMENT PROFESSIONNELLE SPECIALISEE

TABLE DES MATIERES

Bilan - Actif

Bilan - Passif

Engagement hors-bilan

Compte de résultat

Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Etat des investissements en capital investissement

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Créances et Dettes

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Frais de gestion

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Autres informations

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

Bilan - Actif

	31/12/2023 En EUR
Dépôts	0,00
Instruments financiers	5 424 294,08
- Instruments financiers de capital investissement	4 805 885,08
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 805 885,08
- Contrats financiers	0,00
- Autres instruments financiers	618 409,00
Créances	0,00
Comptes financiers	2 372 826,11
Total de l'actif	7 797 120,19

Bilan - Passif

	31/12/2023 En EUR
Capitaux propres	
- Capital (1)	7 478 012,54
- Report à nouveau (a)	0,00
- Plus et moins-values nettes (a, b, c)	0,00
- Résultat de l'exercice (a, b)	-114 498,05
Total des capitaux propres	7 363 514,49
(= Montant représentatif de l'actif net)	
Instruments financiers	0,00
Contrats financiers	0,00
Autres instruments financiers	0,00
Dettes	433 605,70
Comptes financiers	0,00
- Encours bancaires courants	0,00
- Emprunts	0,00
Total du passif	7 797 120,19

(1) Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du fonds

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors-bilan

		31/12/2023 En EUR
Opérations de couverture		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		0,00
- Engagements de gré à gré		0,00
- Autres engagements		0,00
Autres opérations		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		0,00
- Engagements de gré à gré		0,00
- Autres engagements		0,00

Compte de résultat

		31/12/2023 En EUR
Produits sur opérations financières (1)		
- Produits sur dépôts et sur comptes financiers		75 477,96
- Produits sur instruments financiers de capital investissement		0,00
- Produits sur contrats financiers		0,00
- Autres produits financiers		0,00
Total I		75 477,96
Charges sur opérations financières		
- Charges sur contrats financiers		0,00
- Autres charges financières		0,00
Total II		0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)		75 477,96
Autres produits (III)		0,00
Frais de gestions (IV)		175 163,30
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)		-99 685,34
Régularisation des revenus de l'exercice (V)		-14 812,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)		0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)		-114 498,05

(1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur à savoir le règlement ANC N° 2014-01 du 14 janvier 2014 modifié par le règlement N° 2018-04 du 12 octobre 2018 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est exceptionnelle de 1 an et 27 jours : du 07/12/2022 au 31/12/2023.

REGLES DE VALORISATION ET CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Règles d'évaluation des Actifs de la Société

Les Actifs de la Société sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable des FIA.

Les Actifs de la Société comprennent tous les Investissements détenus par la Société, évalués conformément aux Statuts, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs de la Société. Les Actifs de la Société seront évalués par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés par l'International Private Equity and Venture Valuation Board (IPEV Valuation Board) et approuvés par l'European Venture Capital Association, et conformément à la réglementation comptable française applicable à la Société.

La valeur de tous les Investissements est convertie dans la devise de la Société suivant le cours des devises à Paris à la date de l'évaluation.

L'évaluation des Actifs de la Société est communiquée au moins deux fois par an au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des Actions, afin de vérifier la mise en œuvre des critères définis aux Statuts.

Les intérêts seront comptabilisés sur la base des intérêts encaissés.

Catégorie de Parts

La Société émet deux (2) Catégorie d'Actions :

- (a) les Actions de Catégorie A (les « Actions A »), qui peuvent être souscrites par les personnes physiques ou morales ou autres entités, françaises ou étrangères dont la souscription est au minimum de cent mille (100.000) Euros ;
- (b) les Actions de Catégorie C (les « Actions C »), qui peuvent être souscrites par le Conseiller, le Commercialisateur de Tête, leurs Affiliés et les personnes physiques ou morales actionnaires, associées, dirigeants ou salariées de ces Personnes dont la souscription est au minimum de mille (1.000) Euros. Les Actions C ne paieront pas de Commission de Gestion ni de commissions de souscription et auront un retour sur investissement différent, comme décrit ci-dessous.

Affectation du résultat

Conformément à la Réglementation Applicable, le résultat net de la Société relatif à un Exercice Comptable (le « Résultat Net ») est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux Titres constituant l'actif de la Société diminué de tous frais applicables, y compris la Commission de Gestion, de la charge des emprunts et des dépréciations.

Le revenu distribuable de la Société (le « Revenu Distribuable ») est calculé à chaque Date Comptable et est égal :

- (a) au Résultat Net augmenté du montant du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- (b) aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Ordre des distributions

Pendant chaque Exercice Comptable, la Société de Gestion, avec l'avis favorable du Président pourra décider la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite du résultat net du Fonds calculé au jour de la décision de distribution.

A moins qu'il ne soit prévu autrement, les droits attachés aux Actions s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées, quelle qu'en soit la nature juridique (acomptes, avoirs, Revenus Distribuable, produit de liquidation, etc...), selon l'ordre de priorité suivant :

- (a) premièrement, aux Associés porteurs d'Actions A (au prorata du nombre d'Actions A qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action A détenu un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action A ;
- (b) deuxièmement, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu par Action C détenue un montant égal à la valeur nominale initiale de l'Action C ;
- (c) troisièmement, aux Associés porteurs d'Actions A (au prorata du nombre d'Actions A qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire de la Société ;
- (d) quatrièmement, aux Associés porteurs d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions C qu'ils détiennent) jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Revenu Prioritaire Clawback ;
- (e) quatrièmement, le solde est réparti à hauteur :
 - (i) de quatre-vingts pour cent (80%) pour les Associés porteurs d'Actions A (au prorata du nombre d'Actions A qu'ils détiennent) ;
 - (ii) de vingt pour cent (20%) pour les Associés porteurs de d'Actions C (au prorata du nombre d'Actions A qu'ils détiennent).

Conformément aux dispositions de l'article 422-23 du RGAMF, la Société de Gestion s'assure que chaque Associé bénéficie d'un traitement équitable et de droits proportionnels au nombre d'Actions qu'il possède. À ce titre les Distributions sont réparties entre les Actions au prorata du nombre d'Actions détenues de chaque Catégorie.

COMMISSION DE GESTION

Tableau de synthèse des différentes commissions ci-dessus acquittées par le Fonds

La Société de Gestion recevra de la Société la rémunération suivante (la « Commission de Gestion ») :

La Commission de Gestion payée par la Société au titre des Actions A sera égale à deux (2) % annuel hors taxes sur la base de l'Actif Net à la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative attribuable aux Actions A. Les Actions C ne supportent pas de Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera payée trimestriellement à terme échu (30 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), et, pour la première fois, le 31 décembre 2022, sur une base prorata temporis.

La Société de Gestion rendra compte, dans le rapport annuel de la Société, de la Commission de la Société de Gestion et des éventuelles Frais de Transactions.

	FRAIS FACTURES A LA SOCIETE	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière	Actif Net	2% HT*
	Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, Dépositaire, distribution, avocats,...)	Actif Net	0,35% HT*
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	Actif Net	2,00% HT**
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance		Néant

*La rémunération de la Société de Gestion est mentionnée hors taxes dans la mesure où la Société de Gestion a opté pour la TVA.

** Les frais de fonctionnement et de gestion indirects correspondent aux frais de gestion supportés par les droits, parts ou actions des Fonds Cibles dans lesquels la Société investit.

Frais administratifs externes à la Société de Gestion

Les frais administratifs externes à la Société de Gestion visent à rémunérer les prestataires intervenant dans la gestion et le fonctionnement de la Société, autres que la Société de Gestion.

La Société paiera tous les frais externes encourus dans le cadre de son fonctionnement, (sans que cette liste soit limitative).

- (a) les commissions du Dépositaire ;
- (b) les commissions du Gestionnaire Comptable ;
- (c) la rémunération du Commissaire aux Comptes ;
- (d) les primes d'assurance, y compris pour l'assurance responsabilité civile professionnelle, la couverture de l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la Société de Gestion ou des tiers, nommés à des fonctions de gérant, d'administrateur, de membre du directoire ou du conseil de surveillance (ou à toute fonction équivalente) des Sociétés du Portefeuille ;
- (e) les frais juridiques et fiscaux ;
- (f) les frais de tenue de comptabilité ;
- (g) les frais d'étude et d'audit ;
- (h) les frais de contentieux ;
- (i) les frais de publicité ;
- (j) les frais d'impression ;
- (k) les frais liés aux assemblées des Associés et aux rapports préparés pour leur compte ;
- (l) les frais liés à la rémunération des membres des organes sociaux de la Société ;
- (m) les frais bancaires ;

étant précisé que la Société ne sera pas responsable des dépenses liées aux frais généraux et à la comptabilité de la Société de Gestion qui doivent être payés par la Société de Gestion, y compris les rémunérations et remboursements de frais payés à leurs employés, les dépenses de loyer et d'utilisation des services publics.

Frais de Transactions

Les frais et dépenses relatifs aux transactions elles-mêmes (les « Frais de Transactions ») pourront être supportés par les Holdings d'Investissement qui réalisent les Investissements ou, le cas échéant, directement par les Investissements concernés.

A défaut, la Société supportera tous les frais et dépenses facturés par des tiers (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention et de la Cession des Investissements, y compris (sans que cette liste ne soit limitative) :

- (a) les frais d'intermédiaires et autres frais similaires ;
- (b) les frais juridiques, fiscaux et comptables ;

- (c) les frais d'évaluation, d'étude et d'audit ;
- (d) les frais de consultants externes ;
- (e) les droits et taxes de nature fiscale, et notamment des droits d'enregistrement ;
- (f) les frais de contentieux ;
- (g) les frais liés à une introduction en bourse ; et
- (h) les frais de prise ferme/syndication.

La Société prendra également en charge les Frais de Transactions non réalisées.

Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Décomposition de la ligne « CAPITAUX PROPRES » du passif du bilan

		31/12/2023 En EUR	Variation exercice En EUR
Apport	+	7 273 512,31	7 273 512,31
Capital souscrit (1)	+	7 273 512,31	7 273 512,31
Capital non appelé (2)	-	0,00	0,00
Résultat de la gestion	+/-	92 262,03	92 262,03
Résultat de l'exercice	+/-	-114 498,05	-114 498,05
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	0,00	0,00
Plus-values réalisées			
- sur instruments financiers de capital investissement	+	0,00	0,00
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	0,00	0,00
- sur contrats financiers	+	0,00	0,00
Moins-values réalisées			
- sur instruments financiers de capital investissement	-	0,00	0,00
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	0,00	0,00
- sur contrats financiers	-	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00
Quotes-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00
Frais de transaction	-	0,00	0,00
Différence de change	+/-	0,00	0,00
Différence d'estimation :			
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	305 885,08	305 885,08
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	-99 125,00	-99 125,00
- sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00
Rachats et répartitions d'actifs	-	-1 649,60	-1 649,60
Rachats (2)	-	-1 649,60	-1 649,60
Distributions de résultats	-	0,00	0,00
Distributions des plus ou moins-values nettes	-	0,00	0,00
Répartition d'actifs	-	0,00	0,00
Autres éléments (3)	+/-	-610,25	-610,25
Capitaux propres en fin d'exercice	=	7 363 514,49	7 363 514,49

(1) Y compris les commissions de souscription acquises au fonds

(2) Sous déduction des commissions de rachat acquises au fonds

(3) Correspondant aux frais de constitution

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nombre de parts 31/12/2023	Montant 31/12/2023 En EUR
PART A		
Parts souscrites durant l'exercice	690 413,2008	6 907 050,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,0000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	690 413,2008	6 907 050,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	690 413,2008	
PART C		
Parts souscrites durant l'exercice	35 000,0000	350 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,0000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	35 000,0000	350 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 000,0000	

Commissions

		Montant 31/12/2023 En EUR
PART A		
Commissions de souscriptions reçues		0,00
Commissions de rachats reçues		0,00
Total commissions reçues		0,00
Commissions de souscriptions rétrocédées		0,00
Commissions de rachats rétrocédées		0,00
Total commissions rétrocédées		0,00
Commissions de souscriptions acquises		0,00
Commissions de rachats acquises		0,00
Total commissions acquises		0,00
PART C		
Commissions de souscriptions reçues		0,00
Commissions de rachats reçues		0,00
Total commissions reçues		0,00
Commissions de souscriptions rétrocédées		0,00
Commissions de rachats rétrocédées		0,00
Total commissions rétrocédées		0,00
Commissions de souscriptions acquises		0,00
Commissions de rachats acquises		0,00
Total commissions acquises		0,00

Ventilation de l'actif net par nature de parts

	Actif net par part 31/12/2023 En EUR	Valeur liquidative 31/12/2023 En EUR
PART A	7 013 514,49	10,15
PART C	350 000,00	10,00

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Etat des investissements en capital investissement

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Evaluation 31/12/2023 En EUR	Devise de l'instrument	Différence d'estimation 31/12/2023 En EUR
ORSAY INTERNATIONAL	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	3 500 000,00	3 792 273,97	EUR	292 273,97
Sous total		3 500 000,00	3 792 273,97		292 273,97
SILVERGREY INVEST	AUTRES OBLIGATIONS (LOANS, CREANCES STRUCTUREES, ETC)	1 000 000,00	1 013 611,11	EUR	13 611,11
Sous total		1 000 000,00	1 013 611,11		13 611,11
Total		4 500 000,00	4 805 885,08		305 885,08

L’inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s’ils en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue En EUR	Valeur ajustée En EUR	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	0,00000	0,00000	Néant
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR	0,00000	0,00000	Néant

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

	Exercice 31/12/2023 En EUR			Variation du coût d'acquisition En EUR	Variation de l'évaluation En EUR
	Coût d'acquisition	Evaluation			
OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE					
ORSAY INTERNATIONAL 12.0% 19-04-24 CV	3 500 000,00	3 792 273,97		3 500 000,00	3 792 273,97
AUTRES OBLIGATIONS (LOANS, CREANCES STRUCTUREES, ETC)					
SILV IN 10.0 11-26	1 000 000,00	1 013 611,11		1 000 000,00	1 013 611,11
Total	4 500 000,00	4 805 885,08		4 500 000,00	4 805 885,08

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Prix de cession En EUR	Plus-values (*) En EUR	Moins-values (*) En EUR
Néant					

(*) Plus ou moins-values réalisées hors frais de transaction.

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Instruments financiers hors capital investissement	Devise	Quantité	Evaluation 31/12/2023	% de l'actif net
OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS				
PICTO PLUS P1	EUR	50 000	618 409,00	8,40
Total OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS			618 409,00	8,40
Total			618 409,00	8,40

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

A – Engagements donnés :

Libellé Valeur	Montant Engagement (€)	Type d'engagement	Date d'échéance
Picto+ - FR001400EG69	4 282 466	Engagement non appelé	Durée de vie du fonds Picto+

B - Engagements reçus :

Libellé Valeur	Montant Engagement (€)	Type d'engagement	Date d'échéance
Orsay - XFCS00X481Y0	3 500 000	Garantie professionnelle	Valable jusqu'au remboursement des obligations
Orsay - XFCS00X481Y0	3 500 000	Gage sur parts sociales Orsay International Sarl	Valable jusqu'au remboursement des obligations

Evènement post-clôture

Picture AM a procédé le 2 février 2024 au remboursement provisoire de 114 909€ afin de faire suite à la souscription d'un nouvel investisseur dans le fonds Picto+ et d'égaler les participations de tous les investisseurs.

Créances et Dettes

31/12/2023
En EUR

Créances

Coupons et dividendes en espèces	0,00
Débiteurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Achat à terme de devise	0,00
Charges constatées d'avances	0,00
Autres créances	0,00
Total des créances	0,00

Dettes

Charges à payer	70 664,70
- Rémunération de gestion	42 323,21
- Rémunération administrateur et comptable	0,00
- Rémunération dépositaire	0,00
- Rémunération honoraires CAC	0,00
- Frais All In	28 341,49
- Frais Middle Office	0,00
Créditeurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Vente à terme de devise	0,00
Boni de liquidation	0,00
Autres dettes	362 941,00
Total des dettes	433 605,70

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Valeur	31/12/2023 En EUR
Crédit-bail	0,00
Souscription de bons de caisses	0,00
Avances en compte courant	0,00
Autres	-362 941,00
Créditeur divers	-362 941,00
Total	-362 941,00

Frais de gestion

	31/12/2023 En EUR
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	175 163,30
- Rémunération de gestion	175 163,30
- Rémunération administrateur et comptable	0,00
- Rémunération dépositaire	0,00
- Rémunération honoraires CAC	0,00
- Frais audits et conseils	0,00
- Impôts et taxes	0,00
- Frais juridiques	0,00
- Frais de reporting	0,00
- Frais Middle Office	0,00
- Autres frais	0,00
En pourcentage de l'actif net moyen	2,98
Rétrocession de frais de gestion	0,00
Frais de performance (frais variables)	0,00

Autres frais

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement

	31/12/2023 En EUR
Frais relatifs à des acquisitions réalisées	0,00
Frais relatifs à des acquisitions non réalisées	0,00
Total	0,00

Frais de constitution : 610 €

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Néant

Autres informations

		31/12/2023 En EUR
Valeurs boursières des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire		
Titre pris en pension livrée		0,00
Titres emprunté		0,00
Valeurs boursières des titres donnés et reçus en garantie		
Donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		0,00
Reçus en garantie et non-inscrits au bilan		0,00
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités		
Actions		0,00
Obligations		0,00
TCN		0,00
OPCVM		0,00
Avances en compte courant		0,00
Instruments financiers à terme		0,00
Total		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables

- Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant

- Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Néant

- Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2023 En EUR
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-114 498,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Total	-114 498,05
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-114 498,05
Total	-114 498,05

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values	31/12/2023 En EUR
Affectation	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Total	0,00
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**31/12/2023**
En EUR**PART A**

Nombre d'actions ou de parts	690 413,2008
Distribution unitaire de résultat	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00

PART C

Nombre d'actions ou de parts	35 000,0000
Distribution unitaire de résultat	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2023 En EUR
PART A	
Actif Net	7 013 514,49
Engagement de souscription	6 907 050,00
Montant libéré	6 907 050,00
Répartitions d'actifs	0,00
Distribution sur résultat	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00
Nombre de parts	690 413,2008
Report à nouveau unitaire	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00
Valeur liquidative	10,15
PART C	
Actif Net	350 000,00
Engagement de souscription	350 000,00
Montant libéré	350 000,00
Répartitions d'actifs	0,00
Distribution sur résultat	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00
Nombre de parts	35 000,0000
Report à nouveau unitaire	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00
Valeur liquidative	10,00